

# JOURNÉE D'ACTUALITÉ : LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027

Décrypter les trajectoires financières de sa collectivité

1 JOUR, 7 HEURES

GESTION ET FINANCES  
LOCALES

CODE :  
GFI23

## Objectifs de la formation

Appréhender les projections budgétaires présentées dans la LPFP 2023-2027

Identifier les ajustements budgétaires exigés par la LPFP 2023-2027

Intégrer les mécanismes de financement adaptés aux nouvelles dispositions de la LPFP

S'approprier les obligations de transparence financière imposées par la LPFP 2023-2027

## Parmi nos formateurs

- Professionnel(s) du secteur

## Public concernés

- Élus ; DGS ; Directeur des Finances ; Responsable des Finances ; Membre d'association de collectivités locales ; Toute personne travaillant sur des sujets en lien avec les finances locales - Professionnels travaillant en lien avec les collectivités locales

## Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

## Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Saviez-vous que la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 vient d'être adoptée par le Sénat ? Cette loi a pour objectif de définir une stratégie financière pluriannuelle des finances publiques, permettant ainsi de déterminer la trajectoire globale des ressources financières pour l'ensemble des administrations publiques. Les récentes lois de programmation budgétaire ont introduit des objectifs de contrôle des dépenses de fonctionnement et de réduction de la dette pour les administrations publiques locales, ce qui a conduit à la création des contrats de Cahors visant à restreindre les dépenses de fonctionnement des collectivités locales.

Face à cette urgence financière, la Gazette Formations vous invite à participer à une journée d'actualité qui permettra d'interpréter en profondeur la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour la période 2023-2027, de décrypter l'avenir financier de votre collectivité et, ainsi, de contribuer de

manière immédiate à sa prospérité. Ne manquez pas cette opportunité de vous informer et de vous préparer à agir.

## Présenter le cadre théorique de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027

- Rappeler les objectifs de la Loi de Programmation des Finances Publiques
- Présenter les raisons de la création de la loi de programmation des finances publiques
- Décrypter l'articulation entre la loi de programmation des finances publiques et les lois de finances

### **ATELIER** Quiz : les stagiaires répondent à un panel de questions pour décrypter les notions clés et les principes de la Loi de Programmation des Finances Publiques

## Appréhender les trajectoires financières de la loi de programmation des finances publiques 2023/2027

- Décrypter la trajectoire financière de l'ensemble des administrations publiques (APU) : l'État, les divers organismes d'administration centrale (ODAC), les administrations publiques locales (APUL) et les administrations de sécurité sociale (ASSO)
- Analyser les objectifs par les différentes instances consultatives : haut conseil des finances publiques
- Faire le point sur l'appréciation des objectifs par les associations d'élus locaux

### **ATELIER** Réflexion collective sur les facteurs qui influencent les trajectoires financières des collectivités

## Situer la nouvelle loi de programmation des finances publiques par rapport aux anciennes versions

- Rappeler les trajectoires financières présentées dans les lois de programmation des finances publiques antérieures
- Faire le bilan du respect des trajectoires financières présentées lors des programmations de finances publiques antérieures
- Étude comparative avec la trajectoire financière proposée actuellement

### **ILLUSTRATION** Présentation des extraits de versions précédentes de loi de programmation des finances

## Cerner les impacts de la loi de programmation des finances publiques sur le budget des collectivités

- Identifier les impacts sur l'évolution des recettes : le montant maximal de l'ensemble des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales pour la période 2023- 2027
- Quels sont les impacts sur la liberté pour les collectivités locales de déterminer l'évolution des dépenses de fonctionnement : l'existence ou non de nouveau contrat de Cahors ?
- Focus sur les impacts sur la possibilité de recourir à l'emprunt et sur l'évolution de la dette

### **ILLUSTRATION** Les ajustements budgétaires nécessaires pour répondre aux exigences de la LPFP 2023-2027 sont présentés par le formateur

## Faire le point sur les obligations de transparence financière

- Identifier les ratios obligatoirement présents dans le rapport d'orientation budgétaire de la collectivité
- Quelles sont les sanctions en l'absence des ratios financiers ?

## Evaluation des acquis de la formation et débriefing en plénière

### Dates

## Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

### ■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

### ■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

### ■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au [logistiqueformations@infopro-digital.com](mailto:logistiqueformations@infopro-digital.com) et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.